

BAREME DES HONORAIRES

Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024
TVA au taux en vigueur de 20%

Type de transaction	A la charge	Prix net vendeur	Commission TTC
Vente de bien à usage d'habitation (Maison, appartement, immeuble ou terrain à bâtir)	Du Mandant (Exception faite pour les biens issus d'une succession, honoraires à la charge de l'acquéreur)	De 0 à 100 000 €	9 %
		De 100 001 à 200 000 €	8 %
		De 200 001 à 300 000 €	7 %
		De 300 001 à 500 000 €	6 %
		De 500 001 à 700 000 €	5 %
		Au-dessus de 700 001 €	4 %

Type de transaction	A la charge	Prix net vendeur	Commission TTC
Vente de bien à usage professionnel (Local commercial, immeuble de bureau, entrepôt ou terrain à bâtir)	Du Mandant (sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers)	De 0 à 60 000 €	5 000 € (forfait)
		De 60 001 € à 200 000 €	8 %
		De 200 001 à 350 000 €	7 %
		De 350 001 à 500 000 €	6 %
		Au-dessus de 500 001 €	5 %

Type de transaction	A la charge	Prix net vendeur	Commission TTC
Cession de droit au bail ou cession de fonds de commerce (Local commercial, immeuble de bureau, entrepôt ou terrain à bâtir)	Du Mandant (sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers)	De 0 à 50 000 €	5 000 € (forfait)
		De 60 000 € à 200 000 €	10 %
		De 200 001 à 400 000 €	9 %
		De 400 001 à 600 000 €	8 %
		De 600 001 à 900 000 €	7 %
		De 900 001 à 1 200 000 €	6 %
		Au-dessus de 1 200 001 €	5 %

Location (bureaux, locaux commerciaux, activité, entrepôt...) avec partage entre le Bailleur et le Preneur :
- **30 %** Hors Taxes du loyer annuel Hors Taxes.

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème ne sont pas cumulatifs.
Nos honoraires sont exigibles le jour de la vente définitive constatée par acte notarié.
La remise d'une note d'honoraire, signée par le vendeur ou l'acquéreur, est obligatoire.